

Assemblée générale du 26 juin 2020 – Composition du bureau

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, VIDELIO a informé ses actionnaires que son assemblée générale convoquée le 26 juin 2020 à 9 heures se tiendrait à huis clos au siège social, hors la présence des actionnaires (autres que les membres du bureau) et des autres personnes ayant le droit d'y assister, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et de l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le directoire, en accord avec le conseil de surveillance, a désigné la société Crozaloc, actionnaire, et Madame Cécile Hulaud, en qualité de scrutateurs de l'assemblée.

L'assemblée sera présidée, en l'absence du président du conseil de surveillance, par Monsieur Emmanuel André en sa qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Le bureau sera donc composé comme suit :

- Monsieur Emmanuel André, vice-président du conseil de surveillance : président de l'assemblée ;
- La société Crozaloc, actionnaire : scrutateur ;
- Madame Cécile Hulaud : scrutateur.

Madame Corrine Saragosti, assumera les fonctions de secrétaire du bureau.